

La participation des personnes accueillies

Garantir la citoyenneté, c'est permettre à toute personne de participer aux décisions qui la concernent.

La loi du 2 janvier 2002 prévoit de renforcer la participation des usagers dans les établissements médico-sociaux, en créant le conseil de vie sociale qui réunit les représentants élus des professionnels, des personnes accompagnées et de leur famille.

20 ans plus tard les modalités de fonctionnement, la composition et les compétences des Conseils de la Vie Sociale sont modifiées dans le but **de renforcer le rôle des CVS et améliorer la participation des personnes accompagnées et leurs proches.**

Cette démarche de formation s'inscrit dans la volonté de soutenir la dynamique collective des CVS au sein des établissements et en inter-CVS sur les territoires. Elle est conventionnée entre l'ARS et l'URIOPSS. Son coût est pris en charge par l'ARS.

Vos contacts

URIOPSS Pays de la Loire

Mathilde CAPOULADE
Chargée d'animation réseau

Tél : 07 48 92 41 71
m.capoulade@uriopss-pdl.fr

Valérie CHAMARRE
Assistante de direction

Tél : 02 51 84 50 10
v.chamarre@uriopss-pdl.fr

Renforcer le sens du mandat des représentants pour dynamiser les Conseils de la Vie Sociale



**Mission d'animation régionale
et de formation des représentants
au Conseil de la Vie Sociale**
Pays de la Loire



Pour QUI ?

- ◆ Représentants des personnes accueillies
- ◆ Facilitateurs soutenant ces représentants dans leur fonction (animateur.trice, référents professionnels ...)
- ◆ Représentants des familles
- ◆ Administrateurs, représentants des salariés, directeurs sont les bienvenus.

Quels intérêts pour les participants ?

Appréhender les statuts, rôle et fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale

Comprendre son rôle de représentant pour mieux exercer son mandat

Partager son expérience dans un espace de réflexion et de débat

Pour QUOI ?

- ⇒ Créer des espaces d'**échanges** et de réflexion inter CVS, partager des **expériences inspirantes**,
- ⇒ Co-construire et partager des **outils** pratiques et utiles,
- ⇒ Renforcer ses **compétences** pour remplir son **rôle de représentant**,
- ⇒ Renforcer le **sens** de son mandat,
- ⇒ Développer son **pouvoir d'agir**,
- ⇒ **Participer** à la gouvernance de l'établissement.

La méthode

- ◆ Echanges de pratiques et expériences
- ◆ Apports réglementaires, théoriques
- ◆ Animation participative et adaptée
- ◆ Outils pratiques et exemples concrets
- ◆ Un cadre convivial avec pauses, collations...

Le programme

2 rencontres

en novembre et décembre
de 14h à 17h
dans votre département

15 personnes maximum
par réunion en inter-établissements

2 modules :

■ Module 1 : Les bases théoriques

Connaitre le fonctionnement et le cadre réglementaire pour comprendre l'utilité du CVS et le rôle du représentant

■ Module 2 : Ateliers participatifs

Comment mobiliser autour du CVS ?

- ✓ Recueillir la parole,
- ✓ Animer le CVS,
- ✓ Communiquer et rendre compte .